

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

« B1(V) , BR, H0 »

> INITIALE OU RECYCLAGE

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le risque électrique (norme NF C 18 – 510) et savoir s'en protéger.
- Effectuer des interventions suivant une certaine méthodologie BT
- Connaître les obligations règlementaires et normatives de l'habilitation
- Réaliser et mettre en œuvre l'analyse du risque électrique

MODALITES & MOYENS :

Moyens

- Support de cours
- Vidéo-projection
- Livret et Memento
- Équipements, matériels, maquette pédagogiques

Méthodes

- Apports théoriques, échanges illustrés : diapositives, films
- Mise en situation, modules spécifiques et pratiques adaptés aux tâches fixées par l'employeur et à l'environnement de travail des salariés
- Etude de cas concrets
- Travaux pratiques sur maquette(s) pédagogique(s)

Modalités d'accès :

- En présentiel
- INTER ou INTRA
- 4 à 10 Stagiaires

Personne en situation de handicap

Le client informe le prestataire de la présence de personne en situation de handicap au moins 15 jours avant le début de la formation ; ceci afin de vérifier notre capacité d'accueil, selon le type de handicap. Le cas échéant, il sera convenu de solutions afin d'orienter le client vers des organismes dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

- **MODULE 1 : TRONC COMMUN**
 - Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
 - Noms et les limites des différents Domaines de Tension.
 - Zones d'environnement et leurs limites.
 - Principe d'une habilitation.
 - Définition des symboles d'habilitation.
 - Les rôles de chacun.
 - Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
 - Séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
 - Équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.
 - Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
 - Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
- **MODULE 2 : B1 (V)**
 - Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
 - Rôles du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
 - Identification des différents niveaux d'habilitation et des limites susceptibles d'être rencontrées.
 - Prescriptions d'exécution des travaux.
 - Fonctions des matériels électriques BT et TBT.
 - Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
 - Mesures de prévention à observer lors d'un travail : *Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.*
 - Instructions de sécurité spécifiques au B1V : *Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant aux essais*

DURÉE : 10,5 h à 21 h



Recyclage : 1,5 jours
Initiale : 3 Jours

DELAI D'ACCES :

1 mois, selon le dispositif choisi

PRÉREQUIS :

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les installations ou les équipements électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle



FORMALISATION DE LA FORMATION : attestation

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

«B1(V) , BR, H0 »

> INITIALE OU RECYCLAGE

PROGRAMME

PUBLIC CONCERNÉ :

B1(V) : Exécutant d'opérations d'ordre électrique

Personnel qui travaille selon les cas, sous l'autorité et la conduite du chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'essais..., afin de réaliser des opérations d'ordre électrique hors tension

BR : Chargé d'intervention générale :

Personnel qui assure des opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et des opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension. Personnel qui a une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels il opère

H0(V) Exécutant :

Exécutant d'opération non électrique : personnel qui peut accéder sans surveillance à un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens ou réaliser des travaux d'ordre non électrique sous la conduite d'un chargé de chantier habilité ou d'un chargé de travaux dans un environnement électrique.

L'habilitation est nécessaire dès lors que l'opération se déroule sur ou dans l'environnement des ouvrages ou installations électriques, dès que ces derniers sont en situation d'être alimentés ou au plus tard dès leur 1^{ère} mise sous tension totale ou partielle, même pour essai.

H0(V) : Chargé de Chantier

personnel responsable de l'organisation et de la surveillance d'opérations d'ordre non électrique, quel que soit le nombre d'exécutants sous ses ordres.

• MODULE 3 : BR

- Différentes Interventions BT Générales
- Différentes interventions BT générales. Limites de l'habilitation.
- Fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.

Opérations de consignation / Opérations de dépannage.

Opérations de mesurages et d'essais / Opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.

Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

• MODULE 4.1 : B0 / H0(V) EXÉCUTANT

- Acteurs concernés par les travaux.
- Limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc....)

Zone de travail définie / Application des prescriptions.

Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

• MODULE 4.2 : B0 / H0(V) CHARGÉ DE CHANTIER

- Acteurs concernés par les travaux.
- Documents utilisés lors des travaux.

Utilisation des documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction / Identification des acteurs concernés.

- Limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)

Application des prescriptions de cette habilitation / Zone de Travail.

Application des instructions de sécurité / Surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique. / Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

TITRE ET QUALITÉ DU FORMATEUR :

Formateur qualifié et compétent avec une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et possédant les habilitations correspondantes au domaine de formation.